



Gestion des déchets : la Tarification Incitative arrive !

Depuis le mois de mars, l'enquête de dotation pour les nouveaux bacs est en cours auprès des usagers concernés. Le temps est venu de vous redonner les éléments clés de la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).

Le déploiement est en cours

Depuis le 6 mars 2018, une équipe d'Ambassadeurs accrédités visitent tous les foyers des communes concernés par la Tarification Incitative. Ce travail de terrain représente un temps d'information générale et d'explications pratiques de ce que la TEOMi impliquera pour vous, habitants du territoire, et ce dès janvier 2019. Il vous sera indiqué **le mode de présentation de vos déchets** (en bacs individuels ou en contenants collectifs). Et pour les bacs individuels, il vous sera permis de choisir avec l'Ambassadeur, la taille des bacs à attribuer.

C'est aussi le moment important où **à travers une enquête, Evolis 23 constitue la base de données* nécessaire au suivi de votre consommation du service**. C'est notamment pour connaître la composition de votre foyer (nombre de personnes y habitant) et repérer les éventuelles difficultés de stockage, de présentation ou de collecte de bacs, ou encore les cas particuliers que l'enquête de terrain est incontournable.

Après les 33 communes pilotes** touchées en 2017, le second volet de l'enquête a débuté en mars dernier et se poursuit sur les 55 communes jusqu'en septembre 2018. Vous avez peut-être déjà été touché par la campagne de porte-à-porte.

Si vous étiez absent, un avis de passage a été laissé à votre adresse dans votre boîte aux lettres, vous indiquant la marche à suivre pour définir vos besoins. **Pensez bien à envoyer vos informations personnelles en remplissant le formulaire disponible en ligne sur www.evolis23.fr rubrique «Tout savoir sur ma TEOMi» puis onglet «Outils pratiques».**

Les étapes à venir

Après l'enquête de terrain pour définir le besoin de chaque foyer, les étapes techniques suivantes interviendront :

- ▶ **Mi-septembre à fin novembre** : livraison des bacs individuels pour le Recyclable (couvercle jaune) et les Ordures Ménagères (couvercle gris) ;
- ▶ **Début janvier 2019** : début de l'année blanche, pour tester le nouveau dispositif ; les levées sont comptabilisées mais votre contribution reste la même. Vous pouvez ainsi estimer votre consommation du service et faire évoluer vos habitudes ;
- ▶ **A partir de janvier 2020** : les levées sont comptabilisées au réel pour établir votre premier avis de TEOMi
- ▶ **Octobre 2021** : réception de votre premier avis de TEOMi

**Pour en savoir plus, contactez la
Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou rendez-vous sur le site Internet
www.evolis23.fr rubrique «Tout savoir sur ma TEOMi»**

* déclaration CNIL : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Evolis 23 pour l'enquête de dotation TI. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou par mail relationusagers@evolis23.fr

**Arrènes, Augères, Aulon, Azat Chatenet, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Chamborand, Champsanglard, Châtelus le Marcheix Ceyroux, Châtelus Malvaleix, Fleurat, Fursac, Genouillac, Jalesches, La Celette, La Forêt du Temple, Le Grand Bourg, Linard, Lizières, Lourdoueix St Pierre, Malval, Marsac, Measnes, Mortroux, Mourioux Vieilleville, Moutier Malcard, Nouziers, Roches, St Dizier les Domaines, St Goussaud, St Priest la Plaine, Tercillat.